

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 5 SEPTEMBRE 2024**

DEL-2024-198

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 septembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/08/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, FRANCOIS, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, PEUGNIEZ.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BOUVET, CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 10

Représentés par mandat : 2

Objet : SYAN'CHALEUR - COMMUNE DE VILLY-LE-PELLOUX - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT POUR L'ACCUEIL D'UNE CHAUDIERE BOIS + APPOINT FIOUL ET REALISATION D'UN RESEAU DE CHALEUR - MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.

Le SYANE dispose depuis 2017 de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales. Depuis sa création en 2018, la régie Syan'Chaleur s'est vue confier la réalisation de 16 projets de réseaux publics de chaleur.

Une note d'opportunité a été réalisée par le SYANE à l'été 2022 sur sollicitation de la commune de VILLY-LE-PELLOUX, dans le cadre du service de conseil en énergie. Celle-ci a identifié l'intérêt d'un projet de réseau public de chaleur sur le centre bourg afin d'alimenter les différents bâtiments publics appartenant à la commune et à l'intercommunalité.

Le transfert de compétence sur la commune de VILLY-LE-PELLOUX est intervenu, par délibérations concordantes de la commune de VILLY-LE-PELLOUX et du SYANE, en juillet 2023. Le Comité syndical du 4 juillet 2023 a délibéré sur une gestion en régie de ce projet, avec Syan'Chaleur.

Le projet doit permettre la création d'un réseau public de chaleur alimenté par une chaufferie bois à créer au centre bourg de la commune, pour le raccordement de bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente) et intercommunaux (groupe scolaire).

Cela implique :

- La création d'une chaufferie bois déchiqueté d'environ 100 kW avec appoint/secours fioul ;
- La création du réseau de chaleur en acier préisolé depuis la chaufferie jusqu'au point de livraison - longueur du réseau d'environ 50 mètres linéaires ;
- La création des sous-stations d'échange de chaleur au niveau des points de livraison pour les 2 abonnés.

L'exécution comprend l'ensemble des prestations de pose y compris les matériaux et matériels nécessaires à la complète installation des ouvrages.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confié au bureau d'études MERLIN.

Les besoins à satisfaire concernent :

- la réalisation du réseau public de chaleur et de froid sous domaine public ;
- l'aménagement de la chaufferie, avec des travaux de second œuvre ;
- la réalisation des équipements de production de chaleur d'appoint fioul, et travaux hydrauliques en chaufferie et sous-stations.

Chaque besoin donnera lieu à l'attribution d'un marché de travaux dans le cadre des lots séparés suivants :

N° marché	Caractéristiques des travaux	Estimatif € HT
ME 24064	Lot 1 - Réhabilitation d'un hangar communal pour l'accueil d'une chaufferie bois + appoint fioul	73.100,00 € HT
ME 24065	Lot 2 - Appoint fioul et travaux hydrauliques en chaufferie et sous-stations	104.600,00 € HT
ME 24066	Lot 3 - Réseau de chaleur / VRD	62.800,00 € HT

Le calendrier de réalisation des travaux doit permettre la mise en service des équipements pour le démarrage de la saison de chauffe 2024/2025.

Une consultation a été publiée par voie de procédure adaptée selon les articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique, pour une remise des offres fixée au lundi 15 juillet 2024 à 12h00.

Les critères de jugement des offres sont tels que précisés dans le règlement de la consultation :

- 40 % : valeur technique des prestations,
- 60 % : prix des prestations.

Aucune offre n'a été déposée pour le lot n°1 qui est donc déclaré sans suite pour cause d'infructuosité. Pour chacun des lots n°2 et 3, une offre a été respectivement déposée.

➤ Lot 2 - Appoint fioul et travaux hydrauliques en chaufferie et sous-stations

Offre	Soumissionnaire	Prix des prestations € HT	Ecart offre / estimatif
1	FELLER DOMINIQUE	133.530,00 €	+28 %

➤ Lot 3 - Réseau de chaleur / VRD

Offre	Soumissionnaire	Prix des prestations € HT	Ecart offre / estimatif
1	Groupement ISOPLUS France SAS / SOCCO Entreprise	85.797,00 €	+37 %

Conformément à l'article L.2152-3 du Code de la commande publique, les offres de prix des soumissionnaires pour chaque lot excèdent les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Par ailleurs, l'absence d'offre pour le lot n°1 empêche la réalisation des travaux liés aux lots 2 et 3 dans le calendrier prévu.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du Bureau de déclarer le lot n°1 infructueux pour cause d'absence de candidature et d'offre, et de déclarer les lots n°2 et n°3 sans suite pour motif économique, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

Une nouvelle consultation sera lancée dans les prochains mois pour permettre la réalisation des travaux en 2025.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à déclarer le lot n°1 susvisé infructueux,
2. à déclarer les lots n°2 et 3 susvisés sans suite.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

